



**APPEL A REFERENCEMENT DE PRESTATAIRES DANS LE  
DOMAINE DE L'ENERGIE POUR LE  
DISPOSITIF AMBITION REGION INNOVATION  
« ETRE ACCOMPAGNE DANS MON PROJET INDUSTRIE  
DU FUTUR »**

## 1/ CONTEXTE ET EXPOSE DES ENJEUX

Depuis 2019, la Région Auvergne-Rhône-Alpes déploie sur le territoire le dispositif Ambition « Être accompagné dans mon projet Industrie du Futur » afin d'accompagner individuellement les PME et ETI implantées sur la région dans leurs projets de développement industriel et d'appropriation des outils et méthodes de l'industrie du futur, conformément aux priorités du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Ce dispositif se décline en lots portant sur les axes définis par l'Alliance pour l'Industrie du Futur :

- **Axe 1 : Numérique** : outils de simulation avancée, réalité virtuelle et augmentée, production des données, stockage des données, gestion des données internes, IOT big data, traçabilité des données, cybersécurité, cartographie des systèmes d'information.
- **Axe 2 : Ressources Humaines** : l'homme au cœur de l'industrie du futur et nouvelles approches de l'homme au travail.
- **Axe 3 : Aspects technologique et organisationnels** : Eval'Stratégie et Eval'Digital, fabrication additive, robotique et automatisme, excellence opérationnelle/lean manufacturing, simulation des flux, amélioration des procédés et maîtrise de consommation des ressources, création extension et optimisation de sites industriels, entreprise étendue.

Ce dispositif privilégie les actions qui contribuent à initier des plans d'actions, réaliser des études préalables, expérimenter des solutions innovantes.

Le coût de cet accompagnement est rendu accessible pour les entreprises, grâce au financement direct qui leur est apporté par le Conseil Régional.

La Région avec l'appui financier de l'Etat se donne pour ambition d'accompagner **1 726 entreprises d'ici fin 2023** grâce à un investissement de 28,4 millions d'Euros financés à parité entre l'Etat (via le Programme des Investissements d'Avenir) et la Région Auvergne Rhône-Alpes.

## 2/ DESCRIPTION DU DISPOSITIF

Les 3 axes sont pilotés par l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, l'ARACT ou l'ENE en fonction des thématiques.

**Le présent référencement concerne uniquement l'axe 3 « aspects technologiques et organisationnels » et son lot « amélioration des procédés et maîtrise de consommation des ressources ».**

L'objectif est donc d'identifier des prestataires **experts dans le domaine de l'énergie capables d'accompagner les entreprises industrielles sur leurs enjeux énergétiques.** Le détail des thématiques traitées est présenté le chapitre 4.

**a. Fonctionnement général du dispositif**

Les entreprises peuvent solliciter le dispositif « Être accompagné dans mon projet Industrie du Futur » sous condition que les thématiques qu'elles souhaitent aborder et traiter, rentrent dans le champ des prestations et lots établis.

Dans le cadre du lot amélioration des procédés et maîtrise de consommation des ressources, les entreprises émettent leurs besoins auprès d'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises en charge de la réception et du traitement des demandes.

Pour chaque besoin émis par une entreprise, Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises valide le besoin et l'enveloppe nécessaire à la prestation.

L'Agence établit avec l'entreprise le cahier des charges de la mission et lui propose les prestataires susceptibles de répondre au besoin. L'entreprise choisit le prestataire qui l'accompagnera et contractualisera avec ce dernier.

L'entreprise est tenue de demander des devis auprès de deux prestataires au minimum.

La Région financera chaque accompagnement mis en place dans la limite de 16 000 euros hors taxe sous condition que l'entreprise assure pour sa part une prise en charge du même montant (subvention attribuée sur 50% des dépenses engagées et réalisées).

Par exemple dans le cas d'une prestation à 32 000 euros, la subvention attribuée par la Région sera de 16 000 euros. Si la prestation est d'un montant inférieur la subvention sera calculée sur la base de 50% du montant de la prestation (par exemple pour une prestation de 20 000 euros la subvention attribuée sera de 10 000 euros).

Si le montant des dépenses est supérieur à 32 000 euros, la subvention régionale sera plafonnée à 16 000 euros.

**b. Modalités d'accompagnement dans le cadre de ce volet énergie :**

Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises a à sa charge la sélection des consultants, prestataires et experts et assure une évaluation continue.

Après détection d'un besoin de l'entreprise, Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises assure toutes les tâches en amont de la mise en œuvre du programme : qualification du besoin et fourniture d'une liste de prestataires potentiels à l'entreprise.

Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises dépose ensuite le dossier de demande de subvention de l'entreprise correspondant à la prestation retenue par l'entreprise sur le Portail des aides de la Région, qui attribuera à l'entreprise un montant de subvention égal à 50% de la prestation (dans la limite de 16 000 euros HT de subvention), le reste étant financé par l'entreprise.

L'entreprise assurera la conduite de son projet et contractualisera avec son prestataire. Elle a l'entière responsabilité et latitude dans le choix de son prestataire et la négociation avec ce dernier. Elle bénéficiera de sa subvention dès lors que la mission aura été achevée, sur production de la facture acquittée et d'un questionnaire d'évaluation rempli.

Les prestataires contractualisent avec les entreprises et réalisent pour ces dernières les prestations selon les contrats établis (démarrage après le dépôt du dossier sur le portail des aides pour que les dépenses soient éligibles). Ils doivent fournir un compte rendu de mission qui sera annexé à la demande de règlement de la subvention.

Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises assurera également les actions d'évaluation de clôture de la mission et l'intégration de ces éléments dans le portail des aides.

### 3/ REFERENCEMENT

#### a. Modalités de référencement

Seuls les prestataires référencés seront habilités à réaliser des prestations dans le cadre du dispositif.

Afin de constituer leur dossier de candidature, les prestataires doivent fournir les éléments suivants :

***Éléments à intégrer dans le modèle Excel joint en annexe, à renommer avec la raison sociale de votre structure :***

- Description de la société (effectifs, création, activités, trois derniers chiffres d'affaires, résultat) dans l'onglet « entreprise ». Si le candidat est en redressement judiciaire copie des jugements prononcés.
- Les secteurs d'activité industriels maîtrisés (onglet « cible entreprises »).
- Intervention géographique : quels sont les territoires (par départements) qui seront couverts par le prestataire (onglet « cible entreprises »).
- Le(s) consultant(s) et expert(s) positionné(s). Les éléments de synthèse sont à intégrer dans les onglets « Consultant/experts ». Les CV sont à joindre en annexe. Un onglet doit être rempli pour chaque consultant/expert positionné.

***Éléments à fournir sur documents libres :***

- Références détaillées de moins de trois ans en rapport avec la thématique énergie (une page maximum par référence).

Pour la présentation des références :

- Bénéficiaire de l'accompagnement : type d'entreprise, secteur d'activité, effectif, chiffre d'affaires

- Environnements technologiques maîtrisés
  - Contexte de l'intervention
  - Durée de l'intervention et nombre de jours
  - Présentation des principales étapes et de la méthodologie appliquée
  - Présentation des livrables produits et résultats
  - Enveloppe budgétaire
  - Autres points différenciant
- 
- Les moyens et capacités (équipements, logiciels, qualification professionnelle, assurances...).
  - Les éventuelles habilitations détenues par la société, ses garanties professionnelles et assurances.
  - Les cv des consultants et experts mobilisés.
  - Les éléments de prix et de tarification et les conditions générales de vente appliquées.
  - Une note (4 pages maximum) permettant d'apprécier la valeur technique de l'offre et son adéquation avec le lot concerné. Cette note devra apporter des éléments selon les caractéristiques et attentes des lots précisées dans les documents ci-dessous annexés. Les méthodologies d'intervention (objectifs, livrables associés, étapes de l'intervention) devront y être précisées.

**Groupement** : Une réponse en groupement est acceptée. Dans ce cas il faut que chaque membre du groupement apporte les éléments au même titre que les prestataires et qu'un chef de file soit désigné. Un candidat ne peut pas présenter plusieurs offres sur le même lot en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement ou en agissant en qualité de membres de plusieurs groupements.

**Sous-traitance.** Si de la sous-traitance est envisagée. Dans ce cas préciser quels seront les sous-traitants mobilisés et pour quelles prestations (joindre également les CV si les sous-traitants sont identifiés).

#### **b. Processus de référencement**

L'analyse des offres et la notification aux prestataires retenus sera effectuée par Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises.

Le référencement est valable jusqu'à **fin décembre 2023**. Cependant si l'évaluation du prestataire n'est pas satisfaisante ce dernier pourra être déréféré avant cette date.

Les documents de réponses doivent être adressés par mail à l'adresse suivante : [jreymond@arae.fr](mailto:jreymond@arae.fr).

La date de remise des propositions est fixée au **vendredi 3 février (17h)**.

Le prestataire sera notifié du résultat du référencement au plus tard le **mercredi 15 février**.

Les prestataires référencés seront invités à participer à une séance de présentation du dispositif et de ses modalités de fonctionnement en visio **le vendredi 17 février à 14h** via un lien Teams.

#### 4/ DESCRIPTION DES MISSIONS

Actuellement, le lot maîtrise des consommations et des ressources permet d'accompagner les entreprises industrielles sur trois volets :

- **Amélioration des procédés et utilités**
  - Mise en place d'un monitoring des procédés et/ou des utilités : analyse en temps réel des consommations et rejets, gestion des alertes, analyse des gains
  - Optimisation d'un procédé
  - Intégration d'un nouveau procédé/technologie ou de nouvelles utilités
  - Conception d'un procédé éco-innovant
  
- **Achats et approvisionnement durable**
  - Identification de matières de substitution (locales, biosourcées, issues valorisation déchets,...) et analyse technique et économique de l'intégration de ces matières dans le processus de production.
  - Mise en œuvre d'une Supply chain durable : gestion des flux de matières, d'informations, financiers, de personnes et d'intelligence dans un but économique, environnemental et social/sociétal.
  
- **Stratégie environnementale des entreprises**

**Ces thématiques ainsi que les prestataires déjà référencés sur ces volets restent actifs jusqu'à fin 2023. L'objet de cet appel à référencement est de renforcer le panel de prestataires existant avec des experts du domaine de l'énergie (bureaux d'études, centres techniques, énergéticiens,...).**

Les prestataires experts en énergie référencés à la suite de cet appel à candidature (ainsi que ceux déjà référencés) accompagneront les entreprises selon 2 modalités :

- **Un accompagnement court, de 3 à 5 jours**, afin de réaliser un diagnostic de la situation énergétique de l'entreprise et d'identifier les actions prioritaires à mener pour décarboner l'entreprise et sa réduire sa facture énergétique.
- **Un accompagnement long, à partir de 5 jours** pour mettre en œuvre des actions concrètes de décarbonation et de réduction des consommations d'énergie.

**Les enjeux qui pourront être traités par cet accompagnement :**

- Réaliser un bilan de ses consommations
- Optimiser sa performance énergétique (notamment optimisation des process industriels et des utilités)
- Favoriser l'intégration d'énergies renouvelables et de récupération
- Intégrer/développer de nouvelles technologies plus sobres
- Optimiser la gestion de son contrat de fourniture d'énergie

**Les bénéfices attendus pour l'entreprise :**

- Identifier les postes les plus énergivores et construire un plan d'actions et d'investissement adaptés pour réduire sa consommation à court, moyen et long terme.

- Améliorer et optimiser la performance énergétique de son process industriel et de ses utilités afin de réduire les coûts et décarboner son entreprise.
- Etudier la faisabilité liée à l'intégration d'énergies renouvelables, la récupération de chaleur fatale voire le captage et la valorisation du CO2.
- Être accompagné dans le choix d'un contrat d'énergie adapté à son besoin.
- Valoriser l'image de son entreprise par la mise en œuvre d'une démarche de décarbonation.

**Livrables associés :**

- **Programme court** : un diagnostic énergétique détaillé et un plan d'actions ciblant notamment les actions prioritaires pour réduire la consommation énergétique de l'entreprise.
- **Programme long** : étude de faisabilité et/ou étude technique, budget et planning de réalisation de travaux, synthèse de l'accompagnement avec impacts économiques et environnementaux associés.

**Rappel modalités de candidature :**

- **Merci d'envoyer votre dossier de candidature complet (cf. article modalités de référencement) par mail à Julia Reymond [jreymond@arae.fr](mailto:jreymond@arae.fr) avant le vendredi 3 février 17h.**
- **Renseignements techniques : Emilie Dumas, [edumas@arae.fr](mailto:edumas@arae.fr)**